

Règlement Intérieur Cybercentre de Beaupréau en Mauges

Effectif à compter du 1^{er} janvier 2016

Objectif du règlement

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions d'utilisation des locaux et du matériel du Cybercentre, afin d'en garantir le bon fonctionnement, pour le bénéfice de tous.

Ce règlement s'applique à tous les visiteurs, les utilisateurs individuels (adultes, mineurs), ou en groupes (associations, écoles, organismes de formation,...).

Rôle du Cybercentre

Le Cybercentre est un lieu d'accès, d'initiation et de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication, sans préjudice de l'activité des organismes de formation. Il s'adresse à tout public désireux de se familiariser avec l'informatique, Internet et le multimédia.

En tant que service de la commune de Beaupréau en Mauges, il remplit une mission d'intérêt général.

Règles de comportement

Il est exigé une tenue vestimentaire décente.

Il est interdit d'utiliser un téléphone portable, de fumer, de boire, et de manger à l'intérieur du Cybercentre. Les personnes sous l'emprise de la drogue, en état d'ébriété ou présentant un comportement violent se verront refuser l'accès au Cybercentre. En cas de nécessité, il sera fait appel aux forces de l'ordre.

Par respect pour chacun, il est recommandé de ne pas faire trop de bruit.

Nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du Cybercentre.

En raison de la configuration des lieux, il ne sera admis que 20 personnes simultanément dans l'enceinte du Cybercentre.

Conditions d'accès

L'accès libre aux ordinateurs (navigation sur Internet, consultation d'e-mails, jeux, bureautique, ...) et aux échanges de conseils se fait après une adhésion auprès des animateurs.

Les utilisateurs désirant bénéficier de séances d'initiation devront s'acquitter de forfaits donnant droit à 5 séances.

Les séances d'initiation sont sur rendez-vous à prendre avec les animateurs.

Le tarif des adhésions et des initiations est fixé par délibération du conseil communautaire. Un justificatif de domicile sera demandé lors de l'adhésion.

Les demandeurs d'emploi et les étudiants bénéficient d'un tarif particulier pour l'accès libre et les initiations, sur présentation d'une carte ou d'un courrier de Pôle Emploi au moment de l'adhésion.

Le Cybercentre est ouvert suivant les horaires ci-dessous et affichés dans l'espace multimédia :

| | Matin | Après midi |
|------------|----------------------|-------------------|
| Lundi : | réservé aux ateliers | 14h 18h |
| Mardi : | réservé aux ateliers | |
| Mercredi: | réservé aux ateliers | 13h30 19h |
| Jeudi: | Fermeture | |
| Vendredi : | 10h 12h30 | 16h30 20h |
| Samedi : | 9h30 12h | |

Le Cybercentre peut être réservé pour des animations précises et autres demandes. Il peut être également fermé exceptionnellement pour des temps de formations, de maintenance ou les congés des animateurs.

Conditions d'utilisation des postes de consultation

Il est interdit aux utilisateurs de tenter de déparamétrer ou de démonter les postes.

L'utilisation des ordinateurs est limitée à 15 h par mois. En cas d'affluence importante, les animateurs peuvent demander aux utilisateurs de laisser leur place pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux postes. La priorité est donnée aux personnes effectuant des travaux scolaires, de recherche d'emploi ou de formation professionnelle.

L'utilisation de logiciels, clés USB, CD-ROM, n'appartenant pas au fond du Cybercentre est soumise à accord préalable des animateurs.

Le stockage provisoire de fichiers sur le disque dur des postes de consultation est autorisé. Les disques durs seront périodiquement vidés. Il est donc recommandé de faire des sauvegardes papiers ou sur support informatique des documents ou recherches.

Les postes étant en libre accès, il est recommandé de ne pas y enregistrer, de quelque manière que ce soit des informations confidentielles ou privées.

Conditions d'utilisation des autres services du Cybercentre

L'utilisation du scanner, du graveur, de l'imprimante est soumise à l'autorisation préalable des animateurs.

Les impressions sont limitées à 5 feuilles par personne et par séance et à 10 feuilles pour les travaux scolaires, de recherche d'emploi ou de professionnels. Les impressions couleurs sont également réservées à ces mêmes catégories de travaux et sous réserve de l'accord des animateurs.

La documentation du Cybercentre (revue, livres, CD-ROM...) est à consulter sur place.
La gravure de CD-ROM ou le téléchargement d'œuvres sont soumis à la loi sur les droits d'auteurs et nécessitent l'autorisation préalable des animateurs.

Consultation du Web

Toute visite d'un site contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs est interdite et donnera lieu à une déconnexion immédiate, ainsi qu'à une expulsion définitive du Cybercentre.

Les accès aux forums de discussion, aux dialogues en direct, sont possibles. Cependant, il est fortement déconseillé de divulguer son nom, numéro de téléphone, adresse, et il est interdit d'employer des termes vulgaires, racistes, grossiers et portant atteinte à autrui.

De plus, un système de filtre de sites Internet est mis en place. Les utilisateurs de l'espace multimédia sont informés que le personnel a un droit de regard sur les informations consultées et peut, à tout moment, interrompre la session. Après avertissement, les animateurs pourront expulser la personne du Cybercentre et lui interdire l'accès temporairement ou définitivement s'ils jugent trop d'abus.

Respect du code de la propriété intellectuelle

Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier les contenus et les droits qui les concernent avant d'en faire usage.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.

Tout utilisateur contrevenant aux dispositions du code de la propriété intellectuelle s'expose à des poursuites.

Responsabilité

La détérioration du matériel par des utilisateurs entraîne la mise en cause de leur responsabilité civile.

En cas de détérioration volontaire, leur responsabilité pénale est susceptible d'être mise en cause.

Le Cybercentre ne pourra être tenu pour responsable :

- En cas d'éventuelles non connexions ou déconnexions à Internet survenant en cours d'utilisation.
- En cas de vol ou détérioration d'effets ou d'objets de valeur appartenant aux utilisateurs
- Des atteintes à l'ordre public et aux bonnes mœurs commises par un utilisateur via les outils Internet.

Informatique et liberté

Les données recueillies dans le cadre de l'adhésion au Cybercentre ont pour but de permettre la gestion des comptes utilisateurs ainsi que la mise en place de données statistiques sur la fréquentation de la structure.

Le Cybercentre s'engage à ne pas fournir d'informations nominatives à une structure ou entreprise extérieure sans l'autorisation de l'utilisateur.

Les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives doivent être informées :

- Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses,
- Des conséquences à leur égard d'un défaut de réponse,
- Des personnes physiques ou morales destinataires des informations,
- De l'existence d'un droit d'accès et de rectification.

Publicité de ce règlement

Le présent règlement est susceptible d'être modifié. Il sera affiché de manière permanente dans les locaux du Cybercentre.

Les animateurs sont chargés de l'application du règlement.

Le maire de Beaupréau en Mauges,
Gérard CHEVALIER

